

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MATAWINIE
MUNICIPALITÉ DE CHERTSEY

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue à l'hôtel de ville de Chertsey, le lundi 16 septembre 2019, à 19 h.

Présents : M. François Quenneville, maire
M. Sylvain De Beaumont, conseiller
M. Gilles Côté, conseiller
M. Michel Robidoux, conseiller
M^{me} Diana Shannon, conseillère
M^{me} Michelle Joly, conseillère
M. Sylvain Lévesque, conseiller

Le tout formant quorum sous la présidence du maire, M. François Quenneville.

Sont également présentes :

M^{me} Linda Paquette, directrice générale et secrétaire-trésorière
M^{me} Monique Picard, directrice par intérim du Service du greffe

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Moment de silence
3. Période de questions portant sur l'ordre du jour
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Approbation des procès-verbaux des séances précédentes
6. Amendement résolution 2018-269 - Calendrier des séances du conseil pour l'année 2019
7. Fermeture de l'hôtel de ville - Prolongement du congé des Fêtes - Lundi 23 décembre 2019 et vendredi 3 janvier 2020
8. Nomination - Membres comité barrages
9. MTQ - Programme d'aide à la voirie locale - Volet Entretien des routes locales
10. TECQ 2019-2023 - Programmation des travaux financés
11. Financement - Règlements d'emprunts - Adjudication
12. Financement - Règlements d'emprunts - Concordance
 - 12 a) Autorisation d'assistance - MM. François Quenneville et Pierre-Yves Beauchemin - Grand rendez-vous économique (Laurentides-Lanaudière)
13. Vente de gré à gré - Avenue du Castor - Lot 5 109 533
14. Vente de gré à gré - 4^e Rue - Lot 5 109 984
15. Embauche de M^{me} Sandra Danis - Employée remplaçante - Service des loisirs et de la culture
16. Achat de billets - Souper-dansant du Club Âge d'or Chertsey
17. Achat de billets - Activité de financement - Fonds de protection de l'environnement matawinien
18. Appui - Comité de projets concertés de Chertsey - Projet « Programme de soutien financier pour favoriser la participation des parents » du ministère de la Famille
 - 18 a) Demande d'aide financière - Fonds de protection de l'environnement matawinien - Affiches de prévention myriophylle à épis
19. Autorisation de paiement - Décompte progressif no 1 - Parallèle 54 Expert-Conseil - Appel d'offres 2017-010 - Services professionnels - Plan, devis, estimation et surveillance réfection diverses rues
20. Autorisation de paiement - Décompte progressif no 1 - 9306-1380 Québec inc. (Asphalte Général) - Appel d'offres 2018-001 - Réfection de deux tronçons de rues 2018
21. Autorisation de paiement - Décompte progressif no 2 - Parallèle 54 Expert-Conseil - Appel d'offres 2019-005 - Services professionnels - Plan, devis, estimation et surveillance remplacement de ponceaux
22. Autorisation de paiement - Décompte progressif no 1 - Excavation Normand Majeau inc. (division de Les Entreprises Généreux) - Appel d'offres 2019-011 - Réfection de diverses rues 2019
23. Libération finale de retenue contractuelle de 5 % - Brébeuf Mécanique de Procédé inc. - Appel d'offres 2018-006 - Ajout pompe de surpression

ORDRE DU JOUR (suite)

24. Libération finale de retenue contractuelle de 5 % - Pavage JD inc. - Appel d'offres 2018-002 - Réfection Samuel Nord, de la Grande-Vallée, Lac-d'Argile, Rochon et 5^e Avenue
25. Libération finale de retenue contractuelle de 5 % - Excavation Carroll inc. - Appel d'offres 2017-009 - Réfection chemin du Lac-d'Argent
26. ICO Technologies - Renouvellement de contrat - Logiciel Service incendie
27. Octroi de contrat - Les Entreprises Généreux - Travaux d'asphaltage 5^e Avenue
28. Octroi de contrat - Ô Chalet Villégiature inc. - Déneigement et sablage secteur 02 (district 4) - Stationnements stations d'eau potable et d'eaux usées au lac Clermoustier - Appel d'offres 2019-020
29. Octroi de contrat - Les Entreprises Y.M. enr. - Déneigement et sablage secteur 03 (districts 3 et 4) - Accotement pont du Gouvernement, rue de l'Original, rue Laval, tronçon 8^e Rue, tronçon 7^e Rue Nord (chemin de tolérance) et 8^e Rue (chemin de tolérance), chemin du Lac-Lane (partie) - Appel d'offres 2019-021
30. Octroi de contrat - Déneigement Raymond Poitras - Déneigement et sablage secteur 04 (district 2) - Des Sables, Alain, Iris, des Arlequins, Giguère, des Ramiers, des Pervenches, 1^{ère}, 2^e, 4^e et 5^e Avenue - Appel d'offres 2019-022
31. Octroi de contrat - Déneigement Raymond Poitras - Déneigement et sablage secteur 05 (district 1) - Rue du Sous-Bois (chemin de tolérance) et rue du Hérisson (chemin de tolérance), Genest, des Sarcelles, 1^{ère} Avenue Beaulac - Appel d'offres 2019-023
32. Octroi de contrat - Entretien général et déneigement Christian Lamoureux - Déneigement et sablage secteur 06 (district 6) - Avenue Goyette, rue Cantafio (chemin de tolérance), ch. du Lac-David Ouest (chemin de tolérance) - Appel d'offres 2019-024
33. Avis de motion - Déneigement et sablage avenue des Huards et avenue du Plateau
34. Présentation et dépôt du Projet de règlement décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) de l'avenue des Huards et l'avenue du Plateau, désignées chemins de tolérance
35. Avis de motion - Déneigement et sablage 7^e Rue Nord et 8^e Rue
36. Présentation et dépôt du Projet de règlement décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) de la 7^e Rue Nord et 8^e Rue, désignées chemins de tolérance
37. Avis de motion - Déneigement et sablage rue du Sous-Bois
38. Présentation et dépôt du Projet de règlement décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) de la rue du Sous-Bois, désignée chemin de tolérance
39. Avis de motion - Déneigement et sablage rue du Hérisson
40. Présentation et dépôt du Projet de règlement décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) de la rue du Hérisson, désignée chemin de tolérance
41. Avis de motion - Déneigement et sablage rue Cantafio
42. Présentation et dépôt du Projet de règlement décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) de la rue Cantafio, désignée chemin de tolérance
43. Avis de motion - Déneigement et sablage du chemin du Lac-David Ouest
44. Présentation et dépôt du Projet de règlement décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) du chemin du Lac-David Ouest, désigné chemin de tolérance
45. Règlement 561-2019 modifiant le règlement de zonage 424-2011 afin de modifier les grilles d'usages et activités des zones RS-42 et RS-43 et d'y ajouter le plan d'aménagement d'ensemble Beside Cabins phase I
46. Projet Beside Destinations Cabins - Dépôt plan d'aménagement d'ensemble (PAE) - Phases II et III
47. Période de questions - Dérogation mineure
48. Demande de dérogation mineure - Lot 5 183 495 (395, rue des Pâquerettes)
49. Demande d'amendement au règlement de zonage - 260, rue des Cygnes - Usage centre de yoga et occupation multiple des usages
50. Ouareau Plein Air - Modification au schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de Matawinie et abrogation de la résolution 2019-194
51. Adoption des comptes fournisseurs
52. Dépôt de l'état des activités financières
53. Rectifications budgétaires
54. Dépôt d'une pétition - Rue des Mignerons

ORDRE DU JOUR (suite)

- 55. Le maire vous informe
- 56. Période de questions
- 57. Levée de la séance

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19 h par le maire, M. François Quenneville.

2. Moment de silence

La séance débute par un moment de silence.

3. Période de questions portant sur l'ordre du jour

4. Adoption de l'ordre du jour

2019-324

Il est proposé par M. Gilles Côté, appuyé par M^{me} Michelle Joly et résolu unanimement que l'ordre du jour de cette séance soit adopté, tel que modifié par l'ajout des points 12a) et 18a).

5. Approbation des procès-verbaux des séances précédentes

2019-325

Il est proposé par M. Gilles Côté, appuyé par M^{me} Michelle Joly et résolu unanimement d'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 19 août 2019, de la tenue de registre du 28 août 2019, de la séance extraordinaire du 29 août 2019, des ouvertures de soumissions du 29 août (appel d'offres 2019-018) et du 12 septembre 2019 (appels d'offres 2019-019 à 2019-024) et de l'assemblée publique de consultation du 12 septembre 2019, tels que rédigés.

6. Amendement résolution 2018-269 - Calendrier des séances du conseil pour l'année 2019

ATTENDU la tenue d'élections fédérales le lundi 21 octobre 2019 et la réservation de la salle du conseil à cet effet.

POUR CE MOTIF,

2019-326

il est proposé par M^{me} Michelle Joly, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement d'amender la résolution 2018-269 afin de reporter au mardi 22 octobre 2019 à 19 h la séance ordinaire du conseil qui avait été fixée au lundi 21 octobre 2019.

7. Fermeture de l'hôtel de ville - Prolongement du congé des Fêtes - Lundi 23 décembre 2019 et vendredi 3 janvier 2020

2019-327

Il est proposé par M^{me} Diana Shannon, appuyé par M. Michel Robidoux et résolu unanimement que le conseil autorise la fermeture des bureaux de l'hôtel de ville et de la bibliothèque municipale, le lundi 23 décembre 2019 et le vendredi 3 janvier 2020, en prolongement du congé des Fêtes. Le retour au travail est le lundi 6 janvier 2020. Il est entendu que ces deux journées sont entièrement aux frais du personnel.

8. Nomination - Membres comité barrages

ATTENDU que le conseil, via le bulletin municipal Le Communicateur, a invité les citoyens qui désiraient faire partie du comité consultatif sur la Politique de gestion des barrages;

ATTENDU QUE vingt-quatre (24) citoyens ont manifesté leur intérêt et qu'une rencontre a été organisée le 10 septembre 2019;

ATTENDU QUE huit (8) citoyens ont été nommés par leurs pairs, en tenant compte de la représentativité de notre population chertsoise;

ATTENDU QUE le comité a pour mandat de recommander au conseil un mode de taxation équitable pour tous les citoyens concernant les barrages.

POUR CES MOTIFS,

2019-328

il est proposé par M^{me} Diana Shannon, appuyé par M. Gilles Côté et résolu unanimement que les personnes ci-après désignées soient nommées à titre de membres du Comité sur les barrages de la municipalité de Chertsey et qu'elles soient affectées à un seul et unique mandat, qui est de recommander au conseil un mode de taxation équitable pour toutes les citoyennes et citoyens de Chertsey :

1. M. Octave Caron, citoyen
2. M. Alain Miron, citoyen
3. M. Robert Lacombe, citoyen
4. M. Jean-Jacques Beauchamp, citoyen
5. M. Claude Gratton, citoyen
6. M. Sylvain Côté, citoyen
7. M. André Massé, citoyen
8. M. Yvon Caron, citoyen
9. M. François Quenneville, maire
10. M. Michel Robidoux, conseiller municipal
11. M^{me} Michelle Joly, conseillère municipale
12. M. Sylvain Lévesque, conseiller municipal

Il est bien entendu que les autres membres du conseil municipal qui ne sont pas nommés à titre de membres du Comité sur les barrages peuvent assister aux rencontres.

9. MTQ - Programme d'aide à la voirie locale - Volet Entretien des routes locales

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 270 775 \$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2019;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2, ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

POUR CES MOTIFS,

2019-329

il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Michel Robidoux et résolu unanimement que la municipalité de Chertsey informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2, ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

10. TECQ 2019-2023 - Programmation des travaux financés

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019-2023;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

POUR CES MOTIFS,

2019-330

il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Michel Robidoux et résolu unanimement que :

- la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec, de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

11. Financement - Règlements d'emprunts - Adjudication

ATTENDU la soumission en date du 23 septembre 2019 pour l'émission de billets :

Date d'ouverture :	16 septembre 2019	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 3 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	23 septembre 2019
Montant :	294 600 \$		

ATTENDU QUE la municipalité de Chertsey a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 23 septembre 2019, au montant de 294 600 \$;

11. Financement - Règlements d'emprunts - Adjudication (suite)

ATTENDU QU' à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - CAISSE DE MONTCALM ET LA OUAREAU

20 800 \$	2,77000 %	2020
21 300 \$	2,77000 %	2021
21 900 \$	2,77000 %	2022
22 600 \$	2,77000 %	2023
208 000 \$	2,77000 %	2024

Prix : 100,00000 Coût réel : 2,77000 %

2 - BANQUE ROYALE DU CANADA

20 800 \$	2,94000 %	2020
21 300 \$	2,94000 %	2021
21 900 \$	2,94000 %	2022
22 600 \$	2,94000 %	2023
208 000 \$	2,94000 %	2024

Prix : 100,00000 Coût réel : 2,94000 %

3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

20 800 \$	2,20000 %	2020
21 300 \$	2,25000 %	2021
21 900 \$	2,35000 %	2022
22 600 \$	2,50000 %	2023
208 000 \$	2,60000 %	2024

Prix : 98,40000 Coût réel : 2,96351 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE DE MONTCALM ET LA OUAREAU est la plus avantageuse.

POUR CES MOTIFS,

2019-331

il est proposé par M^{me} Michelle Joly, appuyé par M. Michel Robidoux et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la municipalité de Chertsey accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE DE MONTCALM ET LA OUAREAU pour son emprunt par billets en date du 23 septembre 2019, au montant de 294 600 \$, effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 460-2013 et 446-2012. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

12. Financement - Règlements d'emprunts - Concordance

ATTENDU QUE conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la municipalité de Chertsey souhaite emprunter par billets pour un montant total de 294 600 \$ qui sera réalisé le 23 septembre 2019, réparti comme suit :

Règlements d'emprunt numéros	Pour un montant de \$
460-2013	269 400 \$
446-2012	25 200 \$

ATTENDU QU' il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 460-2013, la municipalité de Chertsey souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements.

POUR CES MOTIFS,

2019-332

il est proposé par M^{me} Michelle Joly, appuyé par M. Michel Robidoux et résolu unanimement :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 23 septembre 2019;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 23 mars et le 23 septembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et la secrétaire-trésorière;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2020	20 800 \$	
2021	21 300 \$	
2022	21 900 \$	
2023	22 600 \$	
2024	23 100 \$	(à payer en 2024)
2024	184 900 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2025 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 460-2013 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 23 septembre 2019), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

12a) Autorisation d'assistance - MM. François Quenneville et Pierre-Yves Beauchemin - Grand rendez-vous économique (Laurentides-Lanaudière)

2019-333

Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M^{me} Michelle Joly et résolu unanimement d'autoriser le maire, M. François Quenneville et le directeur du Service des communications et du développement économique, M. Pierre-Yves Beauchemin, à assister à la 3^e édition du Grand rendez-vous économique (Laurentides-Lanaudière), qui aura lieu au club de golf de Saint-Donat, le 3 octobre 2019. Le coût d'inscription, au montant de 125 \$ par participant (plus taxes si applicables), ainsi que les frais de repas et de déplacement, si nécessaire, sont assumés par la municipalité.

Cette somme est disponible au fonds général de la municipalité.

13. Vente de gré à gré - Avenue du Castor - Lot 5 109 533

ATTENDU l'offre d'achat présentée par M^{me} Caroline Ouellette et M. Luc Bernier à la municipalité de Chertsey, en date du 10 juin 2019, concernant un terrain constitué du lot 5 109 533 du cadastre du Québec, incluant toutes les servitudes applicables, le cas échéant;

ATTENDU QUE cette acquisition permettra au propriétaire d'agrandir la superficie de son terrain;

ATTENDU QUE la valeur du terrain inscrite au rôle d'évaluation 2019 est de 900 \$;

ATTENDU QUE la cession de ce terrain par la Municipalité ne cause aucun préjudice aux autres propriétaires limitrophes, ces derniers ne souhaitant pas se porter acquéreurs.

POUR CES MOTIFS,

2019-334

il est proposé par M^{me} Diana Shannon, appuyée par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement que :

- la Municipalité vende, au prix de 900 \$ (plus taxes si applicables), à M^{me} Caroline Ouellette et M. Luc Bernier, le lot 5 109 533 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montcalm, incluant toutes les servitudes applicables, le cas échéant;
- cette vente soit effectuée sans garantie légale, payable à la signature de l'acte de vente;
- tous les frais, incluant les honoraires professionnels du notaire et déboursés, donnant plein effet à la présente vente, soient à la charge complète de M^{me} Caroline Ouellette et M. Luc Bernier;
- le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité de Chertsey, l'acte de vente ainsi que tout autre document nécessaire donnant plein effet à ladite vente.

14. Vente de gré à gré - 4^e Rue - Lot 5 109 984

ATTENDU l'offre d'achat présentée par M^{me} Marie Sylvie Lefebvre à la municipalité de Chertsey en date du 11 août 2019, concernant un terrain constitué du lot 5 109 984 du cadastre du Québec, incluant toutes les servitudes applicables, le cas échéant;

ATTENDU QUE cette acquisition permettra au propriétaire d'agrandir la superficie de son terrain;

14. Vente de gré à gré - 4^e Rue - Lot 5 109 984 (suite)

ATTENDU QUE la valeur du terrain inscrite au rôle d'évaluation 2019 est de 2 600 \$;

ATTENDU QUE la cession de ce terrain par la Municipalité ne cause aucun préjudice aux autres propriétaires limitrophes, ces derniers ne souhaitant pas se porter acquéreurs.

POUR CES MOTIFS,

2019-335

il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyée par M^{me} Michelle Joly et résolu unanimement que :

- la Municipalité vende, au prix de 2 600 \$ (plus taxes si applicables), à M^{me} Marie Sylvie Lefebvre, le lot 5 109 984 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montcalm, incluant toutes les servitudes applicables, le cas échéant;
- cette vente soit effectuée sans garantie légale, payable à la signature de l'acte de vente;
- tous les frais, incluant les honoraires professionnels du notaire et déboursés, donnant plein effet à la présente vente, soient à la charge complète de M^{me} Marie Sylvie Lefebvre;
- le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité de Chertsey, l'acte de vente ainsi que tout autre document nécessaire donnant plein effet à ladite vente.

15. Embauche de M^{me} Sandra Danis - Employée remplaçante - Service des loisirs et de la culture

2019-336

Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M^{me} Michelle Joly et résolu unanimement d'entériner l'embauche de M^{me} Sandra Danis à titre d'employée remplaçante, au poste d'agente de bureau du Service des loisirs et de la culture, avec le statut d'employée remplaçante pour une durée indéterminée, sujet aux dispositions prévues à l'article 4.03 de la convention collective en vigueur. La date d'embauche de M^{me} Danis est le 8 septembre 2019.

16. Achat de billets - Souper-dansant du Club Âge d'or Chertsey

2019-337

Il est proposé par M^{me} Michelle Joly, appuyé par M^{me} Diana Shannon et résolu unanimement de procéder à l'achat de huit (8) billets au coût de 30 \$ chacun, afin de participer à un souper-dansant pour commémorer le 45^e anniversaire de l'organisme Club Âge d'or de Chertsey, qui aura lieu le 4 octobre prochain à la salle communautaire de Chertsey.

Cette somme est disponible au fonds général de la municipalité.

17. Achat de billets - Activité de financement - Fonds de protection de l'environnement matawinien

2019-338

Il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M^{me} Diana Shannon et résolu unanimement de procéder à l'achat de sept (7) billets au coût de 100 \$ chacun, afin de participer à une activité de financement pour le Fonds de protection de l'environnement matawinien de la MRC de Matawinie, qui aura lieu le 16 octobre prochain au musée Louis-Cyr de Saint-Jean-de-Matha.

Cette somme est disponible au fonds général de la municipalité.

18. Appui - Comité de projets concertés de Chertsey - Projet « Programme de soutien financier pour favoriser la participation des parents » du ministère de la Famille

ATTENDU QUE le Comité de projets concertés de Chertsey rassemble des forces vives de notre communauté, à savoir le Centre de pédiatrie sociale, la municipalité, le CISSS, l'école Saint-Théodore;

ATTENDU QUE le projet sera présenté dans le cadre du « Programme de soutien financier pour favoriser la participation des parents » du ministère de la Famille;

ATTENDU QUE ce projet permettra la participation des parents d'enfants de 0 à 8 ans dans la réalisation d'actions concernant le développement de leurs enfants et leur offrira du soutien social.

POUR CES MOTIFS,

2019-339

il est proposé par M^{me} Michelle Joly, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement que la municipalité de Chertsey appuie le projet du Comité de projets concertés de Chertsey, présenté dans le cadre du « Programme de soutien financier pour favoriser la participation des parents » du ministère de la Famille.

18 a) Demande d'aide financière - Fonds de protection de l'environnement matawinien - Affiches de prévention myriophylle à épis

2019-340

Il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M^{me} Diana Shannon et résolu unanimement que la municipalité de Chertsey dépose une demande d'aide financière, pour un montant de 1 000 \$, auprès du Fonds de protection de l'environnement matawinien de la MRC de Matawinie, pour l'achat d'affiches et d'accessoires de prévention et de sensibilisation contre le myriophylle à épis.

Le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière sont autorisés à signer le protocole d'entente à intervenir et tout autre document donnant effet à la présente résolution.

19. Autorisation de paiement - Décompte progressif no 1 - Parallèle 54 Expert-Conseil - Appel d'offres 2017-010 - Services professionnels - Plan, devis, estimation et surveillance réfection diverses rues

2019-341

Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Michel Robidoux et résolu unanimement d'autoriser le paiement, à la firme Parallèle 54 Expert-Conseil, d'un montant de 7 588,37 \$ (taxes incluses), relativement aux services professionnels - préparation d'un appel d'offres, estimation des coûts et surveillance des travaux - réfection de diverses rues, dans le cadre de l'appel d'offres 2017-010.

20. Autorisation de paiement - Décompte progressif no 1 - 9306-1380 Québec inc. (Asphalte Général) - Appel d'offres 2018-001 - Réfection de deux tronçons de rues 2018

2019-342

Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Michel Robidoux et résolu unanimement d'autoriser le paiement, à la firme 9306-1380 Québec inc. (Asphalte Général), d'un montant de 392 526,26 \$ (taxes incluses), relativement aux travaux de réfection de deux tronçons de rues, dans le cadre de l'appel d'offres 2018-001.

21. Autorisation de paiement - Décompte progressif no 2 - Parallèle 54 Expert-Conseil - Appel d'offres 2019-005 - Services professionnels - Plan, devis, estimation et surveillance remplacement de ponceaux
- 2019-343 Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Michel Robidoux et résolu unanimement d'autoriser le paiement, à la firme Parallèle 54 Expert-Conseil, d'un montant de 5 505 \$ (taxes incluses), relativement aux services professionnels - plan, devis, estimation et surveillance pour le remplacement de ponceaux, dans le cadre de l'appel d'offres 2019-005.
22. Autorisation de paiement - Décompte progressif no 1 - Excavation Normand Majeau inc. (division de Les Entreprises Généreux) - Appel d'offres 2019-011 - Réfection de diverses rues 2019
- 2019-344 Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Michel Robidoux et résolu unanimement d'autoriser le paiement, à la firme Excavation Normand Majeau inc. (division de Les Entreprises Généreux), d'un montant de 678 901,17 \$ (taxes incluses), relativement aux travaux de réfection de diverses rues 2019, dans le cadre de l'appel d'offres 2019-011.
23. Libération finale de retenue contractuelle de 5 % - Brébeuf Mécanique de Procédé inc. - Appel d'offres 2018-006 - Ajout pompe de surpression
- 2019-345 Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Michel Robidoux et résolu unanimement que le conseil autorise la libération de retenue contractuelle de 5 % au montant de 3 985,46 \$ (taxes incluses), de la firme Brébeuf Mécanique de Procédé inc., relativement aux travaux d'ajout d'une pompe de surpression 15 HP à turbine verticale (appel d'offres 2018-006).
24. Libération finale de retenue contractuelle de 5 % - Pavage JD inc. - Appel d'offres 2018-002 - Réfection Samuel Nord, de la Grande-Vallée, Lac-d'Argile, Rochon et 5^e Avenue
- 2019-346 Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Michel Robidoux et résolu unanimement que le conseil autorise la libération de retenue contractuelle de 5 % au montant de 14 965,91 \$ (taxes incluses), de la firme Pavage JD inc., relativement aux travaux de réfection des rues Samuel Nord, de la Grande-Vallée, Lac-d'Argile, Rochon et 5^e Avenue (appel d'offres 2018-002).
25. Libération finale de retenue contractuelle de 5 % - Excavation Carroll inc. - Appel d'offres 2017-009 - Réfection chemin du Lac-d'Argent
- 2019-347 Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Michel Robidoux et résolu unanimement que le conseil autorise la libération de retenue contractuelle de 5 % au montant de 67 929,29 \$ (taxes incluses), de la firme Excavation Carroll inc., relativement aux travaux de réfection du chemin du Lac-d'Argent (appel d'offres 2017-009).
26. ICO Technologies - Renouvellement de contrat - Logiciel Service incendie
- 2019-348 Il est proposé par M^{me} Diana Shannon, appuyé par M^{me} Michelle Joly et résolu unanimement de procéder au renouvellement du contrat de services de soutien technique, relatif au logiciel de gestion « Target 9-1-1 » pour le Service incendie, de la firme ICO Technologies, aux termes et conditions établis à l'offre de service en date du 11 juin 2019. Ce contrat est d'une durée de 60 mois, soit du 1^{er} août 2019 au 1^{er} août 2024, au coût de 1 000 \$ (plus taxes si applicables) pour l'année 2019, montant qui sera indexé de 2,5 % annuellement.

26. ICO Technologies - Renouvellement de contrat - Logiciel Service incendie (suite)

La directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à signer, pour et au nom de la municipalité, ledit contrat.

Cette somme est disponible au fonds général de la municipalité.

27. Octroi de contrat - Les Entreprises Généreux - Travaux d'asphaltage 5^e Avenue

2019-349

À la suite de l'ouverture des soumissions par invitation du 12 septembre 2019, il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Gilles Côté et résolu unanimement d'octroyer à la firme Les Entreprises Généreux, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux d'asphaltage de la 5^e Avenue, au montant de 17 105,10 \$ (plus taxes si applicables).

Cette somme est disponible au fonds général de la municipalité.

28. Octroi de contrat - Ô Chalet Villégiature inc. - Déneigement et sablage secteur 02 (district 4) - Stationnements stations d'eau potable et d'eaux usées au lac Clermoustier - Appel d'offres 2019-020

2019-350

À la suite de l'ouverture de soumissions du 12 septembre 2019, il est proposé par M. François Quenneville, appuyé par M^{me} Michelle Joly et résolu unanimement que les travaux de déneigement et de sablage du stationnement de la station d'eau potable et du stationnement de la station d'eaux usées, au lac Clermoustier, appel d'offres 2019-020 (chemins secteur 02), soient octroyés à l'entreprise Ô Chalet Villégiature inc., au montant de 1 149,75 \$ (taxes incluses), pour la saison 2019-2020, soit du 15 octobre 2019 au 15 avril 2020.

Les documents d'appel d'offres, le bordereau de soumission de l'entrepreneur et la résolution du conseil tiennent lieu de contrat entre les parties, lesquelles s'engagent à respecter intégralement toutes les exigences du devis.

Cette somme est disponible au fonds général de la municipalité.

29. Octroi de contrat - Les Entreprises Y.M. enr. - Déneigement et sablage secteur 03 (districts 3 et 4) - Accotement pont du Gouvernement, rue de l'Original, rue Laval, tronçon 8^e Rue, tronçon 7^e Rue Nord (chemin de tolérance) et 8^e Rue (chemin de tolérance), chemin du Lac-Lane (partie) - Appel d'offres 2019-021

2019-351

À la suite de l'ouverture de soumissions du 12 septembre 2019, il est proposé par M. François Quenneville, appuyé par M^{me} Michelle Joly et résolu unanimement que les travaux de déneigement et de sablage de l'accotement du pont du Gouvernement, de la rue de l'Original, rue Laval, tronçon de la 8^e Rue, tronçon de la 7^e Rue Nord (chemin de tolérance) et 8^e Rue (chemin de tolérance), appel d'offres 2019-021 (chemins secteur 03), soient octroyés à Les Entreprises Y.M. enr. plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 7 243,43 \$ (taxes incluses), pour la saison 2019-2020, soit du 15 octobre 2019 au 15 avril 2020.

Les documents d'appel d'offres, le bordereau de soumission de l'entrepreneur et la résolution du conseil tiennent lieu de contrat entre les parties, lesquelles s'engagent à respecter intégralement toutes les exigences du devis.

Cette somme est disponible au fonds général de la municipalité.

En ce qui concerne la 8^e Rue, (chemin de tolérance) et tronçon 7^e Rue Nord (chemin de tolérance), le contrat est conditionnel à l'acceptation des travaux par **la majorité** des propriétaires concernés et, le cas échéant, fera l'objet d'une imposition de taxe spéciale.

30. Octroi de contrat - Déneigement Raymond Poitras - Déneigement et sablage secteur 04 (district 2) - Des Sables, Alain, Iris, des Arlequins, Giguère, des Ramiers, des Pervenches, 1^{ère}, 2^e, 4^e et 5^e Avenue - Appel d'offres 2019-022

2019-352

À la suite de l'ouverture de soumissions du 12 septembre 2019, il est proposé par M. François Quenneville, appuyé par M^{me} Michelle Joly et résolu unanimement que les travaux de déneigement et de sablage de la rue des Sables, rues Alain, Iris, des Arlequins, Giguère, des Ramiers, des Pervenches, 1^{ère}, 2^e, 4^e et 5^e Avenues, appel d'offres 2019-022 (chemins secteur 04), soient octroyés à l'entreprise Déneigement Raymond Poitras, plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 17 361,23 \$ (taxes incluses), pour la saison 2019-2020, soit du 15 octobre 2019 au 15 avril 2020.

Les documents d'appel d'offres, le bordereau de soumission de l'entrepreneur et la résolution du conseil tiennent lieu de contrat entre les parties, lesquelles s'engagent à respecter intégralement toutes les exigences du devis.

Cette somme est disponible au fonds général de la municipalité.

31. Octroi de contrat - Déneigement Raymond Poitras - Déneigement et sablage secteur 05 (district 1) - Rue du Sous-Bois (chemin de tolérance) et rue du Hérisson (chemin de tolérance), Genest, des Sarcelles, 1^{ère} Avenue Beaulac - Appel d'offres 2019-023

2019-353

À la suite de l'ouverture de soumissions du 12 septembre 2019, il est proposé par M. François Quenneville, appuyé par M^{me} Michelle Joly et résolu unanimement que les travaux de déneigement et de sablage de la rue du Sous-Bois (chemin de tolérance), rue du Hérisson (chemin de tolérance), rue Genest, des Sarcelles et 1^{ère} Avenue Beaulac, appel d'offres 2019-023 (chemins secteur 05), soient octroyés à l'entreprise Déneigement Raymond Poitras, au montant de 8 393,18 \$ (taxes incluses), pour la saison 2019-2020, soit du 15 octobre 2019 au 15 avril 2020.

Les documents d'appel d'offres, le bordereau de soumission de l'entrepreneur et la résolution du conseil tiennent lieu de contrat entre les parties, lesquelles s'engagent à respecter intégralement toutes les exigences du devis.

Cette somme est disponible au fonds général de la municipalité.

En ce qui concerne la rue du Sous-Bois (chemin de tolérance) et la rue du Hérisson (chemin de tolérance), le contrat est conditionnel à l'acceptation des travaux par **la majorité** des propriétaires concernés et, le cas échéant, fera l'objet d'une imposition de taxe spéciale.

32. Octroi de contrat - Entretien général et déneigement Christian Lamoureux - Déneigement et sablage secteur 06 (district 6) - Avenue Goyette, rue Cantafio (chemin de tolérance), ch. du Lac-David Ouest (chemin de tolérance) - Appel d'offres 2019-024

2019-354

À la suite de l'ouverture de soumissions du 12 septembre 2019, il est proposé par M. François Quenneville, appuyé par M^{me} Michelle Joly et résolu unanimement que les travaux de déneigement et de sablage de l'avenue Goyette, rue Cantafio (chemin de tolérance) et chemin du Lac-David Ouest (chemin de tolérance), appel d'offres 2019-0024 (chemins secteur 06), soient octroyés à l'entreprise Entretien général et déneigement Christian Lamoureux, au montant de 6 939,55 \$ (taxes incluses), pour la saison 2019-2020, soit du 15 octobre 2019 au 15 avril 2020.

Les documents d'appel d'offres, le bordereau de soumission de l'entrepreneur et la résolution du conseil tiennent lieu de contrat entre les parties, lesquelles s'engagent à respecter intégralement toutes les exigences du devis.

32. Octroi de contrat - Entretien général et déneigement Christian Lamoureux - Déneigement et sablage secteur 06 (district 6) - Avenue Goyette, rue Cantafio (chemin de tolérance), ch. du Lac-David Ouest (chemin de tolérance) - Appel d'offres 2019-024 (suite)

Cette somme est disponible au fonds général de la municipalité.

En ce qui concerne la rue Cantafio (chemin de tolérance) et le chemin du Lac-David Ouest (chemin de tolérance), le contrat est conditionnel à l'acceptation des travaux par **la majorité** des propriétaires concernés et, le cas échéant, fera l'objet d'une imposition de taxe spéciale.

33. Avis de motion - Déneigement et sablage avenue des Huards et avenue du Plateau

Avis de motion est donné par M. François Quenneville à l'effet qu'il soit adopté, à une séance subséquente du conseil, un règlement décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) de l'avenue des Huards et avenue du Plateau, désignées chemins de tolérance, pour la saison 2019-2020, soit du 15 octobre 2019 au 15 avril 2020.

Pour pourvoir au remboursement annuel des travaux d'entretien, il est exigé et il sera prélevée, de chaque propriétaire d'un bâtiment bénéficiant du service, situé en bordure des chemins concernés, une compensation pour chaque immeuble dont il est propriétaire. Le montant de cette compensation sera établi en divisant le coût réel des travaux encourus par la municipalité (coût net des taxes récupérées) par le nombre de bâtiments dont les propriétaires sont assujettis au paiement de cette compensation.

34. Présentation et dépôt du Projet de règlement décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) de l'avenue des Huards et l'avenue du Plateau, désignées chemins de tolérance

ATTENDU QUE l'article 70 de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q. c. C-47.1) stipule que la municipalité peut entretenir une voie privée ouverte au public par tolérance du propriétaire ou de l'occupant, sur requête d'une majorité des propriétaires ou occupants concernés;

ATTENDU l'acceptation de la majorité des contribuables intéressés aux travaux d'entretien des avenues des Huards et du Plateau, dont la liste est incluse en annexe A du présent règlement pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'une ouverture de soumissions aura lieu le 1^{er} octobre 2019 et que le montant soumis sera pour un an, soit du 15 octobre 2019 au 15 avril 2020;

ATTENDU QU'avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du 16 septembre 2019.

POUR CES MOTIFS,

2019-355

il est proposé par M. François Quenneville, appuyé par M^{me} Michelle Joly et résolu unanimement de procéder au dépôt, tel que présenté, du Projet de règlement décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) de l'avenue des Huards et l'avenue du Plateau, désignées chemins de tolérance. Copie du Projet de règlement est disponible au public séance tenante et à l'adresse Internet de la Municipalité www.chertsey.ca et auprès du Service du greffe de la Municipalité.

35. Avis de motion - Déneigement et sablage 7^e Rue Nord et 8^e Rue

Avis de motion est donné par M. François Quenneville à l'effet qu'il soit adopté, à une séance subséquente du conseil, un règlement décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) de la 7^e Rue Nord et de la 8^e Rue, désignées chemin de tolérance, pour la saison 2019-2020, soit du 15 octobre 2019 au 15 avril 2020.

Pour pourvoir au remboursement annuel des travaux d'entretien, il est exigé et il sera prélevée, de chaque propriétaire d'un bâtiment bénéficiant du service, situé en bordure des chemins concernés, une compensation pour chaque immeuble dont il est propriétaire. Le montant de cette compensation sera établi en divisant le coût réel des travaux encourus par la municipalité (coût net des taxes récupérées) par le nombre de bâtiments dont les propriétaires sont assujettis au paiement de cette compensation.

36. Présentation et dépôt du Projet de règlement décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) de la 7^e Rue Nord et 8^e Rue, désignées chemins de tolérance

ATTENDU QUE l'article 70 de la Loi sur les compétences municipale (L.R.Q. c. C-47.1) stipule que la municipalité peut entretenir une voie privée ouverte au public par tolérance du propriétaire ou de l'occupant, sur requête d'une majorité des propriétaires ou occupants concernés;

ATTENDU l'acception de la majorité des contribuables intéressés aux travaux d'entretien de la 7^e Rue Nord et de la 8^e Rue, dont la liste est incluse en annexe A du présent règlement pour en faire partie intégrante;

ATTENDU la soumission au montant total de 2 152,24 \$ (coût net) pour un an, soit du 15 octobre 2019 au 15 avril 2020;

ATTENDU QU' avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du 16 septembre 2019.

POUR CES MOTIFS,

2019-356

il est proposé par M. François Quenneville, appuyé par M^{me} Michelle Joly et résolu unanimement de procéder au dépôt, tel que présenté, du Projet de règlement décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) de la 7^e Rue Nord et 8^e Rue, désignées chemins de tolérance. Copie du Projet de règlement est disponible au public séance tenante et à l'adresse Internet de la Municipalité www.chertsey.ca et auprès du Service du greffe de la Municipalité.

37. Avis de motion - Déneigement et sablage rue du Sous-Bois

Avis de motion est donné par M. François Quenneville à l'effet qu'il soit adopté, à une séance subséquente du conseil, un règlement décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) de la rue du Sous-Bois, désignée chemin de tolérance, pour la saison 2019-2020, soit du 15 octobre 2019 au 15 avril 2020.

Pour pourvoir au remboursement annuel des travaux d'entretien, il est exigé et il sera prélevée, de chaque propriétaire d'un bâtiment bénéficiant du service, situé en bordure des chemins concernés, une compensation pour chaque immeuble dont il est propriétaire. Le montant de cette compensation sera établi en divisant le coût réel des travaux encourus par la municipalité (coût net des taxes récupérées) par le nombre de bâtiments dont les propriétaires sont assujettis au paiement de cette compensation.

38. Présentation et dépôt du Projet de règlement décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) de la rue du Sous-Bois, désignée chemin de tolérance

ATTENDU QUE l'article 70 de la Loi sur les compétences municipale (L.R.Q. c. C-47.1) stipule que la municipalité peut entretenir une voie privée ouverte au public par tolérance du propriétaire ou de l'occupant, sur requête d'une majorité des propriétaires ou occupants concernés;

ATTENDU l'acceptation de la majorité des contribuables intéressés aux travaux d'entretien de la rue du Sous-Bois, dont la liste est incluse en annexe A du présent règlement pour en faire partie intégrante;

ATTENDU la soumission au montant total de 1 837,28 \$ (coût net) pour un an, soit du 15 octobre 2019 au 15 avril 2020;

ATTENDU QU' avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du 16 septembre 2019.

POUR CES MOTIFS,

2019-357

il est proposé par M. François Quenneville, appuyé par M^{me} Michelle Joly et résolu unanimement de procéder au dépôt, tel que présenté, du Projet de règlement décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) de la rue du Sous-Bois, désignée chemin de tolérance. Copie du Projet de règlement est disponible au public séance tenante et à l'adresse Internet de la Municipalité www.chertsey.ca et auprès du Service du greffe de la Municipalité.

39. Avis de motion - Déneigement et sablage rue du Hérisson

Avis de motion est donné par M. François Quenneville à l'effet qu'il soit adopté, à une séance subséquente du conseil, un règlement décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) de la rue du Hérisson, désignée chemin de tolérance, pour la saison 2019-2020, soit du 15 octobre 2019 au 15 avril 2020.

Pour pourvoir au remboursement annuel des travaux d'entretien, il est exigé et il sera prélevée, de chaque propriétaire d'un bâtiment bénéficiant du service, situé en bordure des chemins concernés, une compensation pour chaque immeuble dont il est propriétaire. Le montant de cette compensation sera établi en divisant le coût réel des travaux encourus par la municipalité (coût net des taxes récupérées) par le nombre de bâtiments dont les propriétaires sont assujettis au paiement de cette compensation.

40. Présentation et dépôt du Projet de règlement décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) de la rue du Hérisson, désignée chemin de tolérance

ATTENDU QUE l'article 70 de la Loi sur les compétences municipale (L.R.Q. c. C-47.1) stipule que la municipalité peut entretenir une voie privée ouverte au public par tolérance du propriétaire ou de l'occupant, sur requête d'une majorité des propriétaires ou occupants concernés;

ATTENDU l'acceptation de la majorité des contribuables intéressés aux travaux d'entretien de la rue du Hérisson, dont la liste est incluse en annexe A du présent règlement pour en faire partie intégrante;

ATTENDU la soumission au montant total de 1 732,29 \$ (coût net) pour un an, soit du 15 octobre 2019 au 15 avril 2020;

40. Présentation et dépôt du Projet de règlement décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) de la rue du Hérisson, désignée chemin de tolérance (suite)

ATTENDU QU' avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du 16 septembre 2019.

POUR CES MOTIFS,

2019-358

il est proposé par M. François Quenneville, appuyé par M^{me} Michelle Joly et résolu unanimement de procéder au dépôt, tel que présenté, du Projet de règlement décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) de la rue du Hérisson, désignée chemin de tolérance. Copie du Projet de règlement est disponible au public séance tenante et à l'adresse Internet de la Municipalité www.chertsey.ca et auprès du Service du greffe de la Municipalité.

41. Avis de motion - Déneigement et sablage rue Cantafio

Avis de motion est donné par M. François Quenneville à l'effet qu'il soit adopté, à une séance subséquente du conseil, un règlement décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) de la rue Cantafio, désignée chemin de tolérance, pour la saison 2019-2020, soit du 15 octobre 2019 au 15 avril 2020.

Pour pourvoir au remboursement annuel des travaux d'entretien, il est exigé et il sera prélevée, de chaque propriétaire d'un bâtiment bénéficiant du service, situé en bordure des chemins concernés, une compensation pour chaque immeuble dont il est propriétaire. Le montant de cette compensation sera établi en divisant le coût réel des travaux encourus par la municipalité (coût net des taxes récupérées) par le nombre de bâtiments dont les propriétaires sont assujettis au paiement de cette compensation.

42. Présentation et dépôt du Projet de règlement décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) de la rue Cantafio, désignée chemin de tolérance

ATTENDU QUE l'article 70 de la Loi sur les compétences municipale (L.R.Q. c. C-47.1) stipule que la municipalité peut entretenir une voie privée ouverte au public par tolérance du propriétaire ou de l'occupant, sur requête d'une majorité des propriétaires ou occupants concernés;

ATTENDU l'acceptation de la majorité des contribuables intéressés aux travaux d'entretien de la rue Cantafio, dont la liste est incluse en annexe A du présent règlement pour en faire partie intégrante;

ATTENDU la soumission au montant total de 1 825,84 \$ (coût net) pour un an, soit du 15 octobre 2019 au 15 avril 2020;

ATTENDU QU' avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du 16 septembre 2019.

POUR CES MOTIFS,

2019-359

il est proposé par M. François Quenneville, appuyé par M^{me} Michelle Joly et résolu unanimement de procéder au dépôt, tel que présenté, du Projet de règlement décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) de la rue Cantafio, désignée chemin de tolérance. Copie du Projet de règlement est disponible au public séance tenante et à l'adresse Internet de la Municipalité www.chertsey.ca et auprès du Service du greffe de la Municipalité.

43. Avis de motion - Déneigement et sablage du chemin du Lac-David Ouest

Avis de motion est donné par M. François Quenneville à l'effet qu'il soit adopté, à une séance subséquente du conseil, un règlement décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) du chemin du Lac-David Ouest, désigné chemin de tolérance, pour la saison 2019-2020, soit du 15 octobre 2019 au 15 avril 2020.

Pour pourvoir au remboursement annuel des travaux d'entretien, il est exigé et il sera prélevée, de chaque propriétaire d'un bâtiment bénéficiant du service, situé en bordure des chemins concernés, une compensation pour chaque immeuble dont il est propriétaire. Le montant de cette compensation sera établi en divisant le coût réel des travaux encourus par la municipalité (coût net des taxes récupérées) par le nombre de bâtiments dont les propriétaires sont assujettis au paiement de cette compensation.

44. Présentation et dépôt du Projet de règlement décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) du chemin du Lac-David Ouest, désigné chemin de tolérance

ATTENDU QUE l'article 70 de la Loi sur les compétences municipale (L.R.Q. c. C-47.1) stipule que la municipalité peut entretenir une voie privée ouverte au public par tolérance du propriétaire ou de l'occupant, sur requête d'une majorité des propriétaires ou occupants concernés;

ATTENDU l'acceptation de la majorité des contribuables intéressés aux travaux d'entretien du chemin du Lac-David Ouest, dont la liste est incluse en annexe A du présent règlement pour en faire partie intégrante;

ATTENDU la soumission au montant total de 2 979,55 \$ (coût net) pour un an, soit du 15 octobre 2019 au 15 avril 2020;

ATTENDU QU' avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du 16 septembre 2019

POUR CES MOTIFS,

2019-360

il est proposé par M. François Quenneville, appuyé par M^{me} Michelle Joly et résolu unanimement de procéder au dépôt, tel que présenté, du Projet de règlement décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) du chemin du Lac-David Ouest, désigné chemin de tolérance. Copie du Projet de règlement est disponible au public séance tenante et à l'adresse Internet de la Municipalité www.chertsey.ca et auprès du Service du greffe de la Municipalité.

45. Règlement 561-2019

Règlement modifiant le règlement de zonage 424-2011 afin de modifier les grilles d'usages et activités des zones RS-42 et RS-43 et d'y ajouter le plan d'aménagement d'ensemble Beside Cabins phase I

ATTENDU QUE suite à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le conseil a accepté, 18 mars 2019, au terme de la résolution 2019-104, le plan d'aménagement d'ensemble préparé par le Groupe Rousseau-Lefebvre, le 12 février 2019, concernant le projet Beside Destination Cabins;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge opportun de modifier sa réglementation d'urbanisme pour y inclure le plan d'aménagement d'ensemble Beside Cabins phase I;

45. Règlement 561-2019 (suite)

- ATTENDU QUE le conseil municipal juge opportun d'apporter des modifications aux grilles d'usages et d'activités des zones RS-42 et RS-43;
- ATTENDU QU' en vertu de l'article 145.14 de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme, le conseil municipal peut adopter un règlement ayant pour objet de modifier les règlements d'urbanisme de la municipalité afin d'y intégrer un plan d'aménagement d'ensemble;
- ATTENDU QUE la modification du règlement de zonage 424-2011 respecte les objectifs du plan d'urbanisme;
- ATTENDU QUE l'avis de motion et le projet de règlement ont été déposés à la séance du 17 juin 2019;
- ATTENDU QUE le projet de règlement a été soumis à la consultation publique le 11 juillet 2019;
- ATTENDU QUE le second projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du conseil du 19 août 2019, aux termes de la résolution 2019-314.

POUR CES MOTIFS,

2019-361

il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement d'adopter, tel que présenté, le règlement 561-2019 modifiant le règlement de zonage 424-2011 afin de modifier les grilles d'usages et activités des zones RS-42 et RS-43 et d'y ajouter le plan d'aménagement d'ensemble Beside Cabins phase I.

46. Projet Beside Destinations Cabins - Dépôt plan d'aménagement d'ensemble (PAE) - Phases II et III

- ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a reçu un dépôt d'un plan d'aménagement d'ensemble de M. Jean-Daniel Petit, représentant la compagnie 9346-1093 Québec inc., concernant le projet Beside Destinations Cabins;
- ATTENDU QUE pour les 520 ha que constitue le projet 118 ha seront réservés au développement;
- ATTENDU QUE le promoteur a démontré par sa présentation du projet le caractère écologique des aménagements, des habitations et le souci de préserver l'environnement naturel et exceptionnel du site;
- ATTENDU QUE le projet récréotouristique porte sur la réalisation d'une première phase, d'une capacité totale de 25 unités d'habitation sur des lots qui font un minimum de 8 000 m²;
- ATTENDU QUE les phases II et III connaîtront aussi la réalisation de 25 unités chacune;
- ATTENDU QUE la phase 1 débutera au printemps 2020, la phase 2 au printemps 2021 et la phase 3 au printemps 2022;
- ATTENDU QUE pour chacune des zones 1 km de route sera construit;
- ATTENDU QUE le promoteur propose trois esquisses architecturales pour la phase II et III;

46. Projet Beside Destinations Cabins - Dépôt plan d'aménagement d'ensemble (PAE) - Phases II et III (suite)

ATTENDU QUE les bandes de protection riveraines pour ce projet devront être de 30 mètres et les chemins d'une emprise minimale de 12 mètres munis d'une surface de roulement de 4 mètres de large;

ATTENDU l'aménagement d'un vaste réseau de sentiers récréatifs dont les ramifications s'étendent sur l'ensemble de la propriété, le tout selon le plan déposé par le groupe Rousseau Lefebvre en date du 12 août 2019;

ATTENDU QU' en plus des unités résidentielles, une maison commune (long house) et une bibliothèque sont projetées;

ATTENDU QUE l'ensemble du projet est montré sur le plan d'aménagement d'ensemble fait le 12 août 2019.

POUR CES MOTIFS,

2019-362

il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement que suite à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le conseil **accepte** le plan d'aménagement d'ensemble de M. Jean-Daniel Petit, représentant la compagnie 9346-1093 Québec inc., concernant le projet Beside Destinations Cabins **phase II et III**, et ce, **conditionnel** à la réalisation de plusieurs accotements le long du chemin, les membres du CCU suggèrent au promoteur de mettre en place une borne sèche, et ce, pour accroître la sécurité des personnes et des lieux.

47. Période de questions - Dérogation mineure

48. Demande de dérogation mineure - Lot 5 183 495 (395, rue des Pâquerettes)

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a reçu une demande de dérogation mineure pour le lot 5 183 495, situé au 395, rue des Pâquerettes, concernant la possibilité de permettre que la bande de protection riveraine soit de 12,47 mètres plutôt que quinze (15) mètres afin de régulariser le bâtiment accessoire (garage détaché);

ATTENDU QU' une dérogation mineure peut être accordée selon les conditions générales suivantes :

- i) elle cause un préjudice sérieux à la personne qui fait la demande;
- ii) elle respecte les grandes orientations du plan d'urbanisme et de la réglementation en vigueur;
- iii) elle ne porte pas atteinte à la jouissance des propriétaires voisins;
- iv) elle doit être utilisée dans un cas isolé ne pouvant se présenter en série;
- v) elle doit être utilisée dans un cas où il est impossible de modifier le projet afin de le rendre conforme aux règlements en vigueur;
- vi) elle n'est pas un moyen de légaliser une erreur faite délibérément, par mauvaise volonté ou autre moyen illégal.

ATTENDU QUE le dossier de citoyen fait référence à une construction apparente qui date de 2010 et qu'un permis de construction a été obtenu;

48. Demande de dérogation mineure - Lot 5 183 495 (395, rue des Pâquerettes) (suite)

ATTENDU QUE la construction ne porte pas atteinte à la jouissance des propriétaires voisins.

POUR CES MOTIFS,

2019-363

il est proposé par M^{me} Michelle Joly, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement que suite à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le conseil **accepte** la demande de dérogation mineure pour le lot 5 183 495, situé au 395, Rue des Pâquerettes, concernant la possibilité de permettre que la bande de protection riveraine soit de 12,47 mètres plutôt que 15 mètres afin de régulariser le bâtiment accessoire (garage détaché). Le tout **conditionnel** à ce qu'un dégagement de 3 mètres soit respecté entre le bâtiment accessoire (garage détaché) et le bâtiment principal, que la bande de protection riveraine soit revégétalisée et conforme, que la plateforme de bois se trouvant à 4,54 mètres de la rivière soit démantelée et que la remise située à 7,03 mètres de la marge avant soit déplacée afin de respecter la marge avant, la bande de protection riveraine et tous autres règlements d'urbanisme.

49. Demande d'amendement au règlement de zonage - 260, rue des Cygnes - Usage centre de yoga et occupation multiple des usages

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a reçu une demande d'amendement au règlement de zonage 424-2011 pour le lot 3 660 863, situé au 260, rue des Cygnes, concernant l'autorisation dans le règlement de zonage 424-2011 de l'usage centre de yoga et l'occupation multiple des usages;

ATTENDU QUE les usages présentement autorisés dans la zone sont uniquement à vocation résidentielle, récréotouristique et forestière;

ATTENDU QUE la présence d'une activité commerciale au sein de cet hameau résidentiel créerait une perturbation de l'équilibre;

ATTENDU QUE l'usage demandé créerait un achalandage important et nécessiterait un nombre important de cases de stationnement afin de répondre à la demande;

ATTENDU QU' il est recommandé d'autoriser ce genre d'usage dans le périmètre d'urbanisation afin de consolider l'activité commerciale et d'augmenter l'achalandage vers le village;

ATTENDU QUE la présente demande vise uniquement à combler le besoin d'un propriétaire et ne pourra bénéficier à plusieurs propriétaires résidentiels de la zone;

ATTENDU QUE l'usage demandé n'est pas compatible et non additionnel à un usage résidentiel.

POUR CES MOTIFS,

2019-364

il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M^{me} Michelle Joly et résolu unanimement que suite à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le conseil **refuse** la demande d'amendement au règlement de zonage 424-2011 pour le lot 3 600 863, situé au 260, rue des Cygnes, concernant l'autorisation dans le règlement de zonage 424-2011 de l'occupation multiple des usages et du centre de yoga.

50. Ouareau Plein Air - Modification au schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de Matawinie et abrogation de la résolution 2019-194

ATTENDU la résolution 2019-194 adoptée à la séance ordinaire du conseil du 21 mai 2019;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite se conformer à la recommandation de la MRC de Matawinie, à savoir entamer une réflexion sur l'avenir de l'affectation rurale, située à l'est de la rivière Ouareau et au sud du Parc de la forêt Ouareau.

POUR CES MOTIFS,

2019-365

il est proposé par M^{me} Diana Shannon, appuyé par M. Michel Robidoux et résolu unanimement de demander à la MRC de Matawinie :

1. de changer le schéma d'aménagement en élargissant l'affectation villégiature de consolidation à même l'affectation rurale, située à l'est de la rivière Ouareau et au sud du Parc de la forêt Ouareau;
2. d'accepter le projet Ouareau Plein Air inc., conditionnel à ce que Locavel inc. réalise et fournisse à la Municipalité une évaluation d'impact sur la santé (EIS), une fois que la modification au schéma est terminée. Cette évaluation vise à anticiper les impacts potentiels d'un projet sur la santé et la qualité de vie des citoyens. À terme, l'EIS permet d'identifier les enjeux locaux et propose des améliorations qui s'imbriquent dans le milieu où sera réalisé le projet, préalablement au dépôt du projet de règlement devant le comité consultatif d'urbanisme.

La présente résolution abroge et remplace la résolution 2019-194.

51. Adoption des comptes fournisseurs

2019-366

Il est proposé par M^{me} Diana Shannon, appuyé par M^{me} Michelle Joly et résolu unanimement d'autoriser les déboursés effectués pour le mois d'août 2019 au montant de 641 981,17 \$, tels que déposés par la directrice générale et secrétaire-trésorière, dont la liste est incluse en annexe du procès-verbal pour en faire partie intégrante. Ces déboursés concernent les comptes fournisseurs, les chèques de salaires et les paiements via Internet pour le mois courant.

Le conseil accepte la liste des comptes à payer au 31 août 2019, au montant de 669 579,18 \$ et en autorise le paiement.

Conformément aux dispositions de l'article 5 du règlement 485-2016, le conseil a pris connaissance de la liste des dépenses effectuées et autorisées par les directeurs de service dans le cadre de leur délégation.

Linda Paquette, directrice générale et secrétaire-trésorière

52. Dépôt de l'état des activités financières

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil municipal l'état des activités financières pour la période du 1^{er} au 31 août 2019.

53. Rectifications budgétaires

2019-367

Il est proposé par M. Michel Robidoux, appuyé par M^{me} Michelle Joly et résolu unanimement d'accepter les rectifications budgétaires, totalisant la somme de 111 360 \$, telles que montrées au tableau du 9 septembre 2019 préparé par M. Miguel Brazeau, directeur général adjoint et du Service des finances et incluses en annexe du présent procès-verbal.

54. Dépôt d'une pétition - État structural d'un bâtiment - Rue des Mignerons

Le maire, M. François Quenneville, dépose au conseil une pétition reçue le 9 septembre 2019, concernant l'état structural d'un bâtiment situé sur la rue des Mignerons.

55. Le maire vous informe

Le maire informe les citoyens des dossiers en cours.

56. Période de questions

On compte 33 personnes dans l'assistance.

57. Levée de la séance

2019-368

Il est proposé par M. Gilles Côté, appuyé par M^{me} Michelle Joly et résolu unanimement que la séance soit levée à 20 h 50.

Directrice par intérim du Service du greffe

Maire